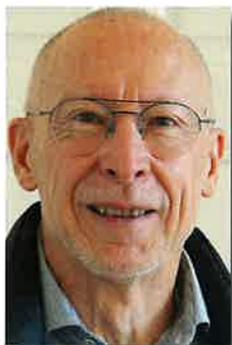




Le mot du maire



Enfants nous chantions « c'est pas moi, c'est ma sœur, ... » et il semble bien que cette rengaine soit restée dans nos esprits si l'on en juge par les dénégations des citoyens surpris par la facturation des frais d'enlèvement de leurs déchets déposés en des lieux inappropriés. Acte délibéré, inattention, mauvaise foi, ... peu importe, c'est plutôt cette façon de se reposer sur « les

autres » pour régler ses petits problèmes qu'il faut combattre car non seulement notre environnement en pâtit mais cette négligence a un coût élevé pour notre communauté (des centaines d'heures d'agents municipaux et plus de 12 000 € par an de frais de récupération facturés par le SMICTOM !).

Pour commencer, rappelons que la salubrité de la ville et la qualité de notre environnement sont assurés par un service de collecte des déchets qui fonctionne selon des règles : récupération à domicile tous les 15 jours en alternance pour les déchets ménagers et les déchets recyclables (sauf le verre), éco-points de quartiers pour le verre, les textiles et les biodéchets (dans des bacs exclusifs), bacs à déchets verts à Vescemont et déchetterie mobile (une fois par mois à Giromagny) ou fixe (à Etueffont) pour les encombrants.

Ainsi il est répréhensible de déposer tout objet (cartons, sacs, ...) au voisinage des éco-points, de déposer ses poubelles personnelles dans les poubelles de rue et plus généralement de déposer ses déchets dans des endroits non prévus. C'est dans ce cadre que tout contrevenant peut se voir facturé 185 € (au minimum) afin de couvrir les frais d'enlèvement de ses dépôts illicites.

Dans la famille des déchets intempestifs il faut aussi parler des déjections animales qui souillent les espaces publics. Compte tenu des nombreuses plaintes reçues en mairie sur ce sujet, une attention particulière sera apportée à cette nuisance par notre garde champêtre et la sanction sera la même que pour les autres dépôts illicites, à savoir une facture de frais d'enlèvement à hauteur de 185 €. Au vu des coûts d'entretien d'un animal, est-il déraisonnable de souhaiter que chaque propriétaire se munisse d'un sac pour récupérer systématiquement les déjections de son protégé ?

D'évidence nous souhaitons tous une ville propre, alors mobilisons-nous pour traiter nos déchets de façon appropriée et éviter de polluer notre environnement !

Christian Coddet

PRÉSENTATION DE LA PHASE 3



Le projet de requalification du centre-ville se poursuit. Les aménagements prévus s'inscrivent dans la continuité des phases 1 et 2 et dans la perspective de rendre l'espace urbain plus attractif et accueillant.

Les élus invitent les Giromagniens à une réunion publique le **jeudi 12 septembre à 20 h** en salle du conseil municipal.

GIRO SPORT LE 8 SEPTEMBRE



De 10h à 17h, participez à la journée GIRO SPORT organisée par le comité des sports de Giromagny. Cette manifestation est dédiée à la découverte et à la pratique des diverses activités sportives proposées dans notre commune. Animations

et démonstrations se dérouleront au stade Edouard Travers et à la Halle Sportive. Buvette et petite restauration seront proposées.

LE RENDEZ-VOUS MULTIMÉDIA

France Services et sa conseillère numérique vous donnent rendez-vous tous les deuxièmes lundis du mois de **10h à 12h**. Prochain atelier le **lundi 9 septembre** sur la thématique : **Word** sur ordinateur. Inscription obligatoire : franceservices@giromagny.fr ou 03 39 53 06 56



Conseil municipal du 15 juillet

Après une séance ratée le 11 juillet faute de quorum, 6 membres sont présents le 15 juillet et 1 est représenté pour traiter des 25 questions inscrites à l'ordre du jour.

En introduction le maire, Christian CODDET, annonce la démission de Gilles DRUELLE pour convenance personnelle et souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Julie RAUSHER (article L270 du code électoral). Puis il propose de rajouter 3 points d'importance mineure mais à caractère d'urgence à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité. Après approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai le maire fait état des décisions prises par délégation au nom du Conseil et qui concernent principalement des demandes de subventions et des avenants à des marchés en cours.

Après avoir entendu le rapport du syndicat des eaux sur le service public de distribution d'eau potable (eau de bonne qualité) le Conseil approuve trois conventions : une servitude au profit d'ENEDIS pour la mise en place d'un support de conducteurs électriques ; un partenariat avec l'AHPVS (Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens) pour la mise en valeur du patrimoine historique de la commune ; un partenariat avec TSN (Territoire Sport Nature) pour le bon déroulement de la manifestation Belfort/Giro-Trail prévue le 20 octobre.

Le Conseil approuve ensuite la revente de matériels techniques en sous-utilisation notoire (balayeuse et broyeuse de végétaux) ainsi que la désignation des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) définies après les concertations publiques organisées les 16 mai et 19 juin.

Les deux points suivants étaient consacrés au devenir de la friche du « SPAR, rue Maginot, avec l'approbation d'une convention attributive d'une subvention d'Etat dans le cadre du Fonds Vert « Recyclage foncier » (190 021 €) ainsi qu'une demande de subvention complémentaire auprès de la Région (216 681 €) dans le cadre du C2R en cours (Contrat de Revitalisation Rurale). Rappelons que la transformation de ce local en espace multifonctionnel de rencontre (1100 m2) a été initiée en juin dernier par des travaux préparatoires de petites démolitions et que les travaux de rénovation devraient débuter au cours de l'automne pour s'achever à la fin de l'année 2025 en parallèle avec l'aménagement des abords qui interviendra dans le cadre de la phase 3 du projet de revitalisation du centre-ville.

Le Conseil approuve ensuite une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du Conseil Départemental pour la rénovation du revêtement de la rue Maginot ainsi que deux conventions de partenariat pour France Services : l'une avec la résidence Saint-Joseph pour l'inclusion numérique des seniors et l'autre avec le Centre Socioculturel la Haute Savoureuse pour la mise en place d'Ateliers Numériques.

Les six points suivants concernaient les questions de personnels pour lesquelles le Conseil approuve à l'unanimité :
- Le recours au Service National Universel pour les jeunes ;
- Le recours à l'apprentissage pour une formation en communication

multimédia ;
- Un stage d'immersion pour une formation en alternance ;
- La création de deux postes de rédacteur principal territorial de 2ème classe (avec 2 suppressions concomitantes pour changements de profil) ;
- La création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour surcroît d'activité en période estivale.

Suivent quelques points technico-économiques avec
1/ L'attribution d'une subvention au Comité des Sports pour le remplacement d'une tonnelle (890 €) ;
2/ La cession d'une parcelle de terrain (0,1 are à la SCI MELLIO) ;
3/ L'approbation de la mise en place d'un distributeur d'œufs sur la place de la Tuilerie ;
4/ L'attribution d'une subvention pour rénovation de façade (2235 €) ;
5/ La mise en place d'un règlement des occupations commerciales des espaces publics ;
6/ Le renouvellement de l'opération Pass'Sport & Culture pour l'année 2024-25 (30 € commune et 15 € CCVS) pour tous les jeunes de 3 à 18 ans ;
7/ Une participation aux frais d'enfouissement des réseaux télécom d'Orange sur le faubourg de France (24 992 € HT).

La séance se termine par l'approbation d'une modification des conditions d'exploitation des parcelles de forêt communale 21 et 6 qui passent en contrat d'approvisionnement sur proposition de l'ONF.

La crèche se déplace

Installé dans les locaux de l'EHPAD, l'espace multi-accueil Les Papy'llons géré par CCVS emménage dans l'ancien bâtiment « cantine ouvrière », situé à côté de l'Espace de la Savoureuse.

Un peu d'histoire : En 1913, la loi dite « des trois ans » augmenta la durée du service militaire de deux à trois ans, nécessitant la construction de nouvelles casernes. Giromagny se porta volontaire pour accueillir un bataillon complet. Le 1^{er} octobre 1913, le premier bataillon du 42^e régiment d'infanterie prit possession de ces nouvelles installations, marquant ainsi le début de l'occupation militaire de Giromagny. Les casernes, abandonnées par l'armée après avril 1945, abritèrent les ouvriers Peugeot. Les bâtiments furent rachetés par la ville en 1949 et progressivement vendus ou loués. Le site de la nouvelle crèche, qui sera inaugurée le 21 septembre, accueillait probablement la cuisine des militaires et devint la cantine des ouvriers Peugeot. Par la suite, la commune mit ce local à disposition de la Société de tir, qui l'utilisa comme stand de tir à 10 mètres jusqu'en 2014. L'association des Bouilleurs de cru y installa également son alambic avant de déménager dans une autre caserne.



Mon commerce à Giromagny

SARL Ô Village LVPJ : Un havre de paix au cœur de Giromagny

En quête d'un séjour ressourçant au cœur de la nature à Giromagny ? L'Ô Village vous ouvre ses portes. Niché dans un cadre verdoyant, cet ensemble de 4 chalets offre un confort moderne et une vue imprenable sur les montagnes.

Forte de sa solide expérience dans le commerce, Elisabeth Willemain a donné vie à ce projet ambitieux. « Il s'agit là de la réalisation d'un rêve de longue date ! Après la fermeture du camping municipal, j'ai préparé mon projet et je me suis lancée ». Salon cosy, coin cuisine équipé, ... chaque chalet invite à la détente et au lâcher-prise. Les vacanciers peuvent profiter d'une piscine extérieure, idéale pour se rafraîchir en été, ainsi que d'une terrasse ensoleillée. Les enfants ne sont pas en reste avec des équipements de jeux spécialement conçus pour eux.

SARL Ô Village LVPJ

- 📍 12 rue de la tuilerie
- ☎ 90200 Giromagny
06 60 18 23 29
- @ elisabethsaraivillemain@yahoo.fr
- 🕒 Toute l'année
- 📌 Prochainement
- 🌐 Ô Village sur www.booking.com

« Je suis aux petits soins pour chacun » ajoute Elisabeth avec le sourire. Envie de partir en balade ? L'établissement propose un service de panier-repas pour les excursions. « J'ai voulu créer un lieu où mes hôtes peuvent se ressourcer, dans un environnement calme et naturel, à deux pas du centre-ville et de tous les commerces. Nous pouvons accueillir jusqu'à 30 personnes. C'était un pari fou et sans l'aide de Raphaël, mon mari et le soutien de la CCVS et de la Région, rien n'aurait été possible. Quelle satisfaction aujourd'hui quand je reçois les messages de remerciement à la fin des séjours ! »

A venir, encore plus de services et d'équipements aux vacanciers : un espace bien-être, un snack-bar, un garage à vélo ... et décrocher l'éco labellisation.



La vie communale en images

Le 13 juillet, à l'occasion de la Fête nationale, la place des Mineurs s'est animée de musique et de danse, transformant le lieu en une véritable piste de bal sous les étoiles. Cette manifestation était organisée par la commission animation.



Le GVB, Giromagny Volley Ball, s'est vu décerner par la Fédération Française de Volley le label « Volley-Santé 2024 » et le label « Club Formateur 2024 ». Ces récompenses témoignent du sérieux et de l'engagement des dirigeants du club. Félicitations !



Le 18 juillet, Giromagny a eu l'honneur d'être une ville étape de la manifestation « La France en courant ». À leur arrivée, les participants se sont offerts un moment de fraîcheur et de détente à la fontaine de la place des Mineurs !



Le sommet du Ballon d'Alsace a été animé par une multitude d'activités traditionnelles lors de la fête artisanale du 11 août. Merci aux bénévoles de l'Association Transhumance et Traditions pour l'organisation de cette journée riche en convivialité

En septembre

+ Tous les vendredis, Permanences des Finances publiques en mairie 10h/12h-14h/17h sans rdv



Septembre

- **Mercredis 11 et 25** : Collecte des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h)

- **Judis 5 et 19** : Collecte des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)



Mar 3 Passage de la déchèterie mobile - Rue de la Gare 12h/19h

Sam 7 Visite nocturne Fort Dorsner (voir annonce)

Sam 7 Dépistage du diabète (voir annonce)

Dim 8 GiroSPORT - Pôle Sportif Travers 10h/17h

Lun 9 Atelier numérique : Word - Mairie - 10h/12h

Mar 10 Permanence Gaïa Energies - Mairie - 14h/17h

Mer 11 Permanence de délivrance Carte Avantages Jeunes - Mairie - 14h/18h

Jeu 12 Réunion Publique Phase 3 - Mairie - 20h

Mer 18 Réunion de quartier Vosges/Alsace - Mairie - 20h

Jeu 19 Conseil municipal - Mairie - 20h

Ven 20 Visite nocturne Fort Dorsner (voir annonce)

Ven 20 Concert celtique - Lepuix - 21h Chatmagny

Sam 21/22 Journées du Patrimoine au Fort Dorsner

Dim 22 Visite Maison Mazarin 10h - Réservation Mairie 5€

Dim 22 L'Orgue en chansons - Église - 16h (voir annonce)

Sam 27 Ouverture de la saison du théâtre du Pilier - Espace la Savoureuse - Renseignements : 03 84 28 39 42

Dim 29 35 ans du CMA

L'Orgue en chansons :

Le 22 septembre à 16h, les Amis de l'orgue de Giromagny organisent, en partenariat avec Orgalie, un concert très original, en invitant Frédéric Lamantia,



titulaire du Grand Temple de Lyon se produira en concert avec Michel Visse, percussionniste, dans un répertoire de chansons françaises. Ainsi vont se succéder les plus grands succès de Brel, Piaf, Brassens, Ferrat, Barbara... restitués à l'orgue avec beaucoup de professionnalisme. Entrée libre-Plateau Contact : 06 15 83 93 26

Enquête sur les conditions de travail

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux. Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations et le harcèlement, la pénibilité et la santé au travail. Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

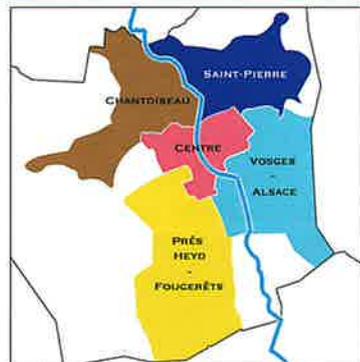
Dépistage du diabète



Le samedi 7 septembre, de 9h30 à 17h à l'Intermarché, les professionnels de la maison de santé de Giromagny, en partenariat avec l'association LIDER Diabète créée par le Lion's Club, seront présents pour vous proposer un dépistage du diabète. Le résultat sera interprété par un médecin présent.

Réunion du quartier : Vosges / Alsace

Le 18 septembre à 20h, les riverains sont invités à rencontrer les élus, salle du Conseil. La réunion concerne les habitants des rues : de l'Abattoir, de la Gare, du Voisinnet, André Warnod, de la Gendarmerie, de Vescemont, de la Noye, Hauterive, Philippe Berger, du Colonel Weber, du Rosemont, allée du Rioz, avenue de Schwabmünchen, faubourg d'Alsace, quart. des Vosges, avenue Jean Moulin, allée des Fleurs.



InFORTmations

Le Fort se revisite encore à diverses occasions au mois de septembre : - les mercredis et dimanches après-midi de 14h à 18h - visites guidées de nuit à la lampe à pétrole les samedi 7 et vendredi 20 à 20h - 3^e édition du Fantastic Picnic le dimanche 8 à 10h : le concept allie une visite guidée suivie d'un pique-nique de produits locaux - journées européennes du patrimoine le samedi 21 de 14h à 18h et le dimanche 22 de 10h à 18h. Réservations sur www.helloasso.com

À quelle hauteur je taille ma haie ?

Les haies ou arbres plantés à moins de 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 m. Les haies doivent être plantées à 0,50 m minimum de la limite séparative. Par ailleurs, celles débordant sur la voie publique (trottoirs et rues) doivent être taillées régulièrement de façon à permettre la libre circulation des piétons.